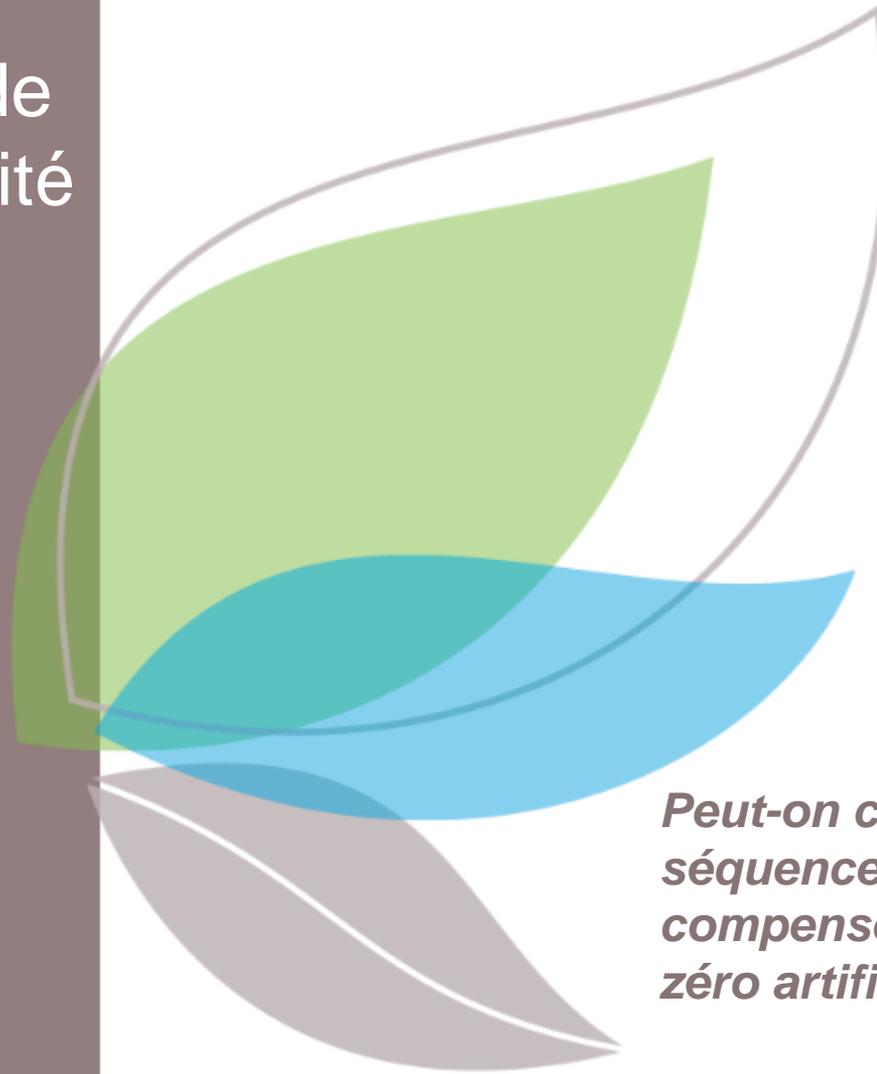


Présentation de CDC Biodiversité

Atelier #4
30 avril 2020

Matthieu RIVET
Responsable Agence Centrale



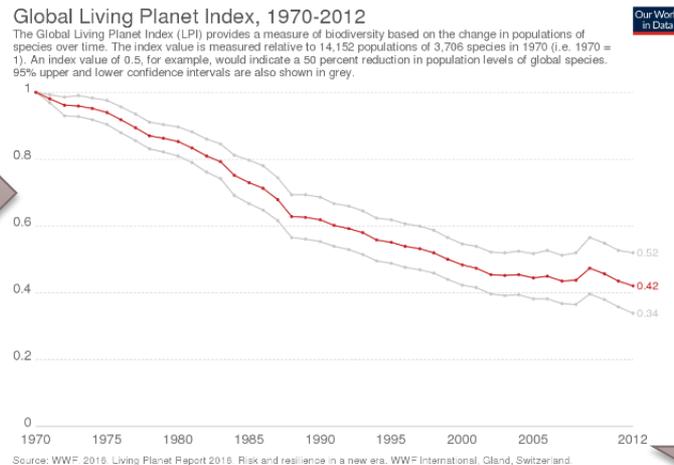
*Peut-on compter sur la
séquence « éviter, réduire,
compenser » pour atteindre le
zéro artificialisation nette ?*

CDC et CDC Biodiversité



- La **CDC** et ses filiales constituent un groupe public au **service de l'intérêt général et du développement économique du pays** en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales.

Début 2000 Constat de perte de Biodiversité



Lancement de la Mission Biodiversité de la CDC

2008 – Création d'une structure spécialisée



Création d'un opérateur de compensation

Absence de compensation environnementale dans les projets d'aménagement

CDC Biodiversité

- Une **société anonyme, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts**, créée en 2008, Capital de 17 475 000 euros
- Développant des **solutions innovantes** pour concilier **économie et biodiversité**
- Une triple expertise **biodiversité, foncière et financière**
- Un **comité scientifique externe**
- 3 métiers : **ingénierie et études / opérateur / investisseur**
- 4 champs d'intervention :
 - *compensation écologique,*
 - *biodiversité en ville,*
 - *actions volontaires des entreprises,*
 - *paiement pour les services rendus par la biodiversité*
- De **nombreux partenariats** avec les acteurs de territoire

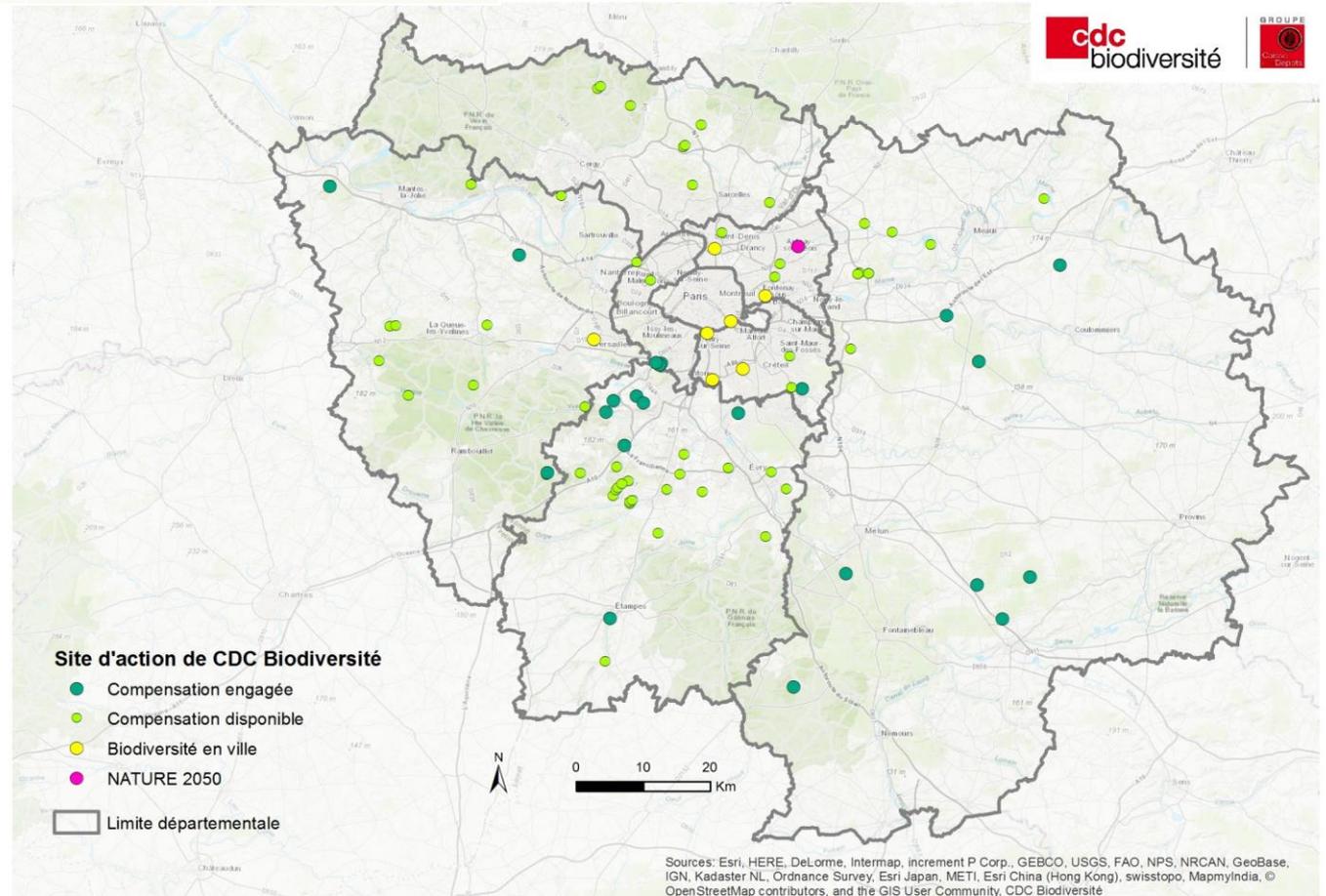


CDC Biodiversité – Compensation en IDF



Objectif : Création d'une zone humide riche en biodiversité

En IDF	Nb	Surface en ha
Sites étudiés	> 600	> 20 500
Sites en cours d'étude	54	> 2 800
Sites sécurisés en veille	4	> 500
Sites en Action	20	389



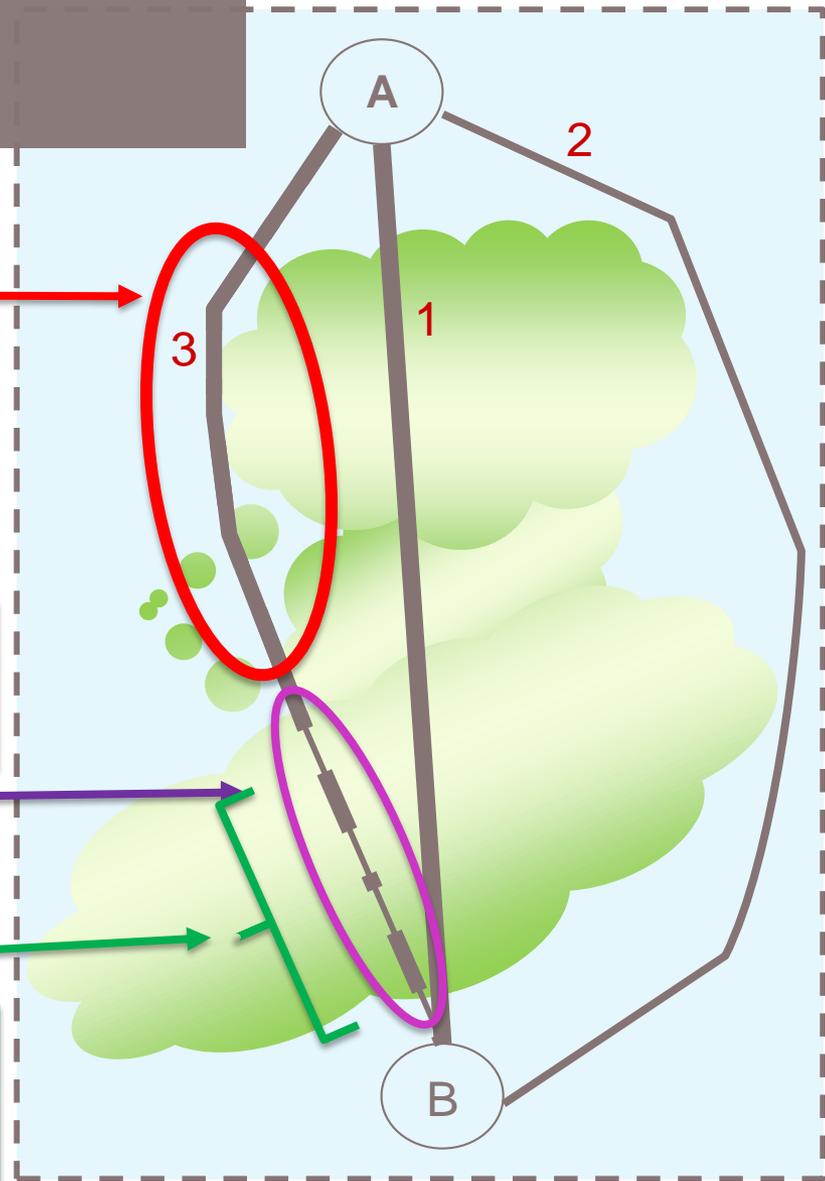
La démarche ERC en France



EVITEMENT
PRIORITAIRE

REDUCTION
INDISPENSABLE

COMPENSATION
POUR LA
NEUTRALITE
ÉCOLOGIQUE



Mise en œuvre de la compensation

1/ **Rechercher des terrains éligibles** et les sécuriser

=> Stratégie des territoires et planification

Friches ? Désartificialisation ? pollution, constructible/€

2/ **Etat initial** du site

=> Définir la plus value environnementale

=> Quel mode de sécurisation foncière > pérennisation

3/ **Plan de gestion**

=> Définition des travaux / gestion – entretien

=> Définition des indicateurs de suivis + protocoles

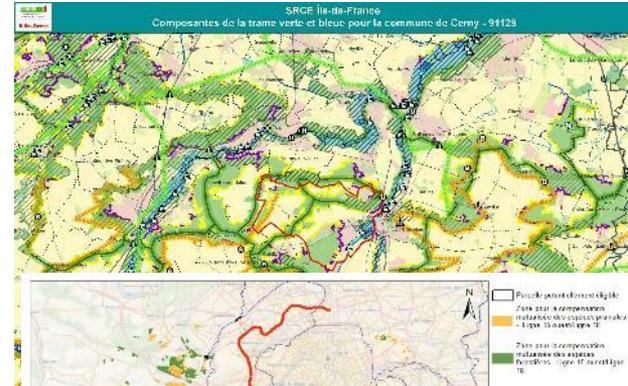
=> Définition des acteurs / responsabilités / risques

4/ **Mise en œuvre, pérennisation et coûts**

=> Travaux (création / restauration)

=> Suivi / entretien – Gestion conservatoire

=> Reporting





- Séquence **E R C** et **responsabilité** du porteur de projet
- **Evaluation de la Biodiversité** : méthodologie de qualification/quantification des pertes et des gains (surfaces d'habitats, nombre d'individus, fonctionnalités écologiques, services écosystémiques....)
- **Equivalence écologique** (fonctions et intérêt au moins identique) et **territoriale** (mise en œuvre des mesures dans une zone biogéographique cohérente avec la zone d'impact)
- **Additionnalité** écologique
- Compensation avant impact
- Intégrer la **temporalité**

Nécessité d'une police de l'environnement et d'un contrôle strict des services

Quelques points clés de la compensation environnementale

Après 12 ans, le retour d'expérience sur les difficultés rencontrées :

- **Côté MOA :**

- 1/ **Une volonté d'optimisation économique / la biodiversité coûte (trop) cher**

=> Non prise en compte de la Biodiversité comme un élément de conception mais juste comme un surcoût : vision court terme et sans notion de services écosystémiques

- **Côté BE/MOE :**

- 2/ **Une difficulté à former les équipes pour les faire évoluer dans leur pratique permettant de conseiller et faire évoluer les MOA**

=> Des plannings courts, des budgets limités... on demande souvent d'aller au plus vite au détriment de la qualité de conception sur le sujet de la Biodiversité.

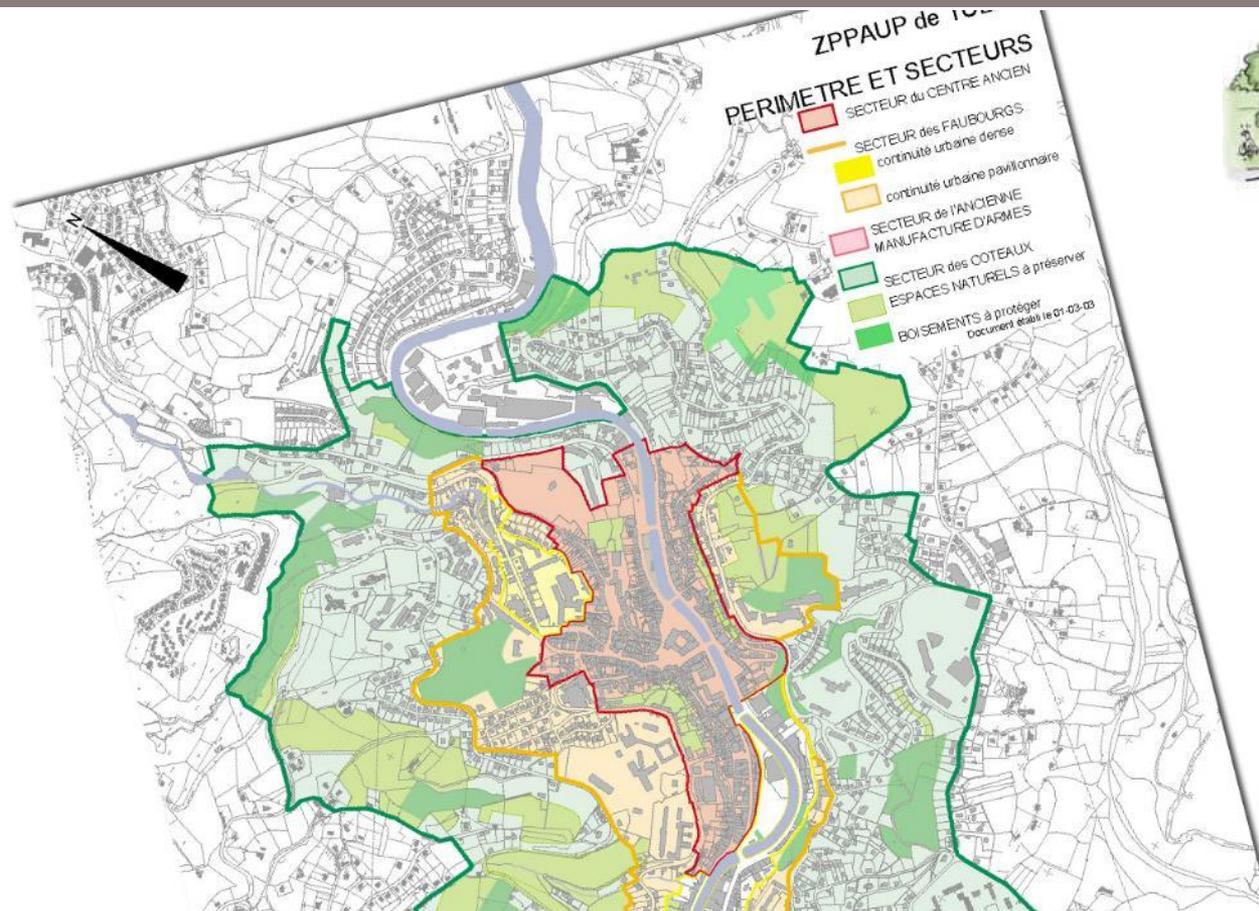
- **Côté Services instructeurs:**

- 3/ **Une hétérogénéité d'approche de la doctrine en fonction des territoires, des services et un manque de moyens pour agir et contrôler.**

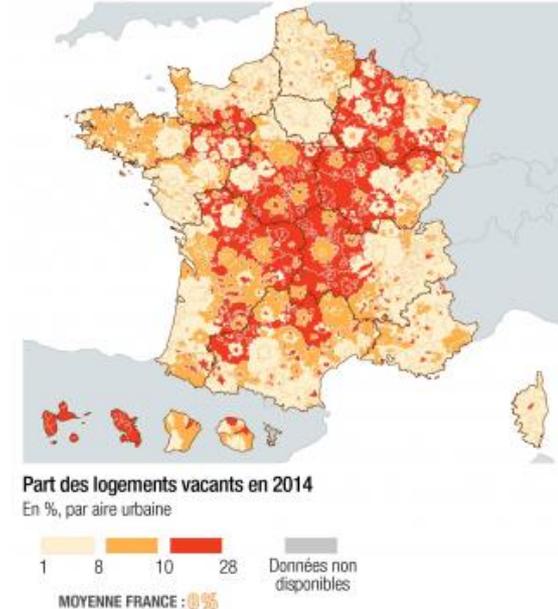


Une artificialisation qui continue de croître en déconnexion de la croissance démographique des villes et des systèmes de transports pérennes

Le document d'urbanisme – Point clé d'entrée pour la maîtrise de l'artificialisation



Logements vacants : des petits pôles urbains et des espaces ruraux fragilisés



- ⇒ Remettre la Biodiversité au cœur des décisions et des aménagements urbains
- ⇒ Formation obligatoire des maires et des élus
- ⇒ Prix du foncier / Economie enjeux du développement

Peut-on compter sur la séquence « éviter, réduire, compenser » pour atteindre le zéro artificialisation nette ?



- **Prioriser l'urbanisation sur des espaces artificiels ou très dégradés.**
=> Mieux définir les espaces au regard de leurs usages potentiels et intérêts durables ?
- Donner les moyens aux collectivités de toutes tailles de mieux **évaluer son territoire** et **accompagner** la **révision des documents d'urbanisme** en intégrant la Biodiversité comme un élément structurant du territoire (avec ses services) non comme une simple notion paysagère.
=> Former les maires et les accompagner
- **Changer les modèles économiques** et sources de revenus des collectivités basés sur les taxes des entreprises et la vente de foncier constructible.
=> Accompagner les communes dans la transition économique et dans une révision de leur modèle économique.
=> Mieux valoriser les services écosystémiques et la notion de bénéficiaire par la préservation et absence de perte

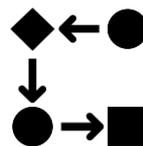
Peut-on compter sur la séquence « éviter, réduire, compenser » pour atteindre le zéro artificialisation nette ?

■ Mieux valoriser les outils existants :

- **Plan Action cœur de ville** pour revitaliser les villes moyennes dans tout le territoire métropolitain et ultramarin : 222 communes concernées par ce plan d'investissement public d'ampleur (5 milliards €).
- **Accroître la communication** des outils / moyens existants (SRADDET, SRB...)

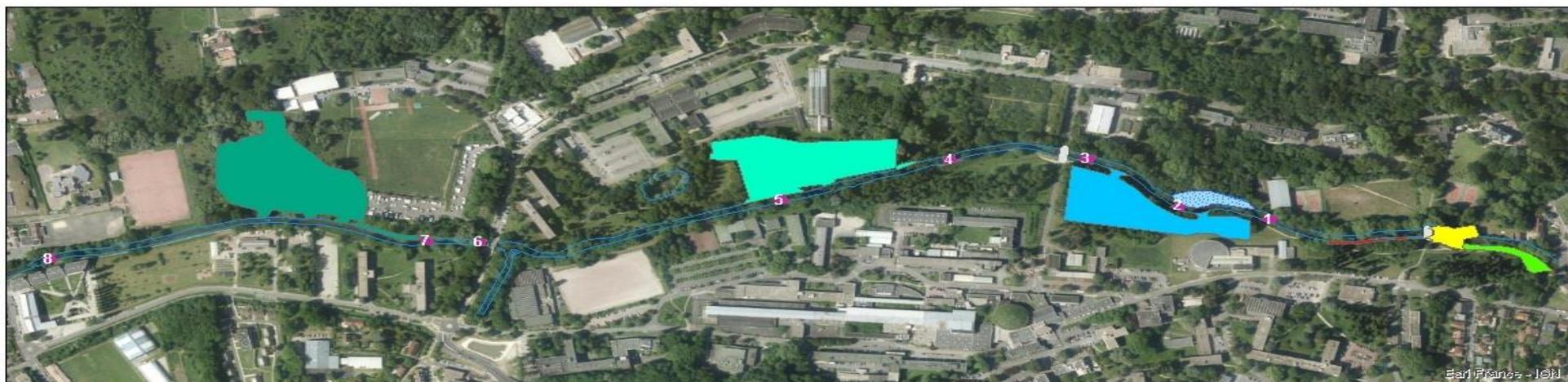
■ Mutualiser les investissements/actions en faveur de la Biodiversité :

- Stratégie de mutualisation des mesures compensatoires : SNC, PTB...
- Stratégie de mutualisation avec les politiques publiques : GEMAPI, RNR...
- Stratégie de mutualisation avec les engagements volontaires des entreprises (NATURE 2050, Fonds Verts, Fond Carbone, Circuits courts...)



Société du Grand Paris L18 – SIAVHY (engagement 30 ans)

- Destruction de parking, de remblais et d'un ancien barrage pour recréer des zones d'expansion de crue
- Suppression de seuils en lit mineur
- Création de zones d'expansion de crue au droit de l'Yvette
- Recréation de zones humides et d'habitats d'espèces protégées



Action 1 : Démolition de l'ouvrage d'Orsay et rampe en enrochements

Action 2 : Reprofilage de la berge à l'aval du clapet

Action 3 : Intervention sur les ouvrages de franchissements

Action 4 : Renaturer la rivière amont

Action 6 : Seuils en enrochements dans le lit

Action 5 : Intervention sur les zones humides

ZH1 et ZH2

ZH3

ZH4

Frayère à brochets

L'Yvette

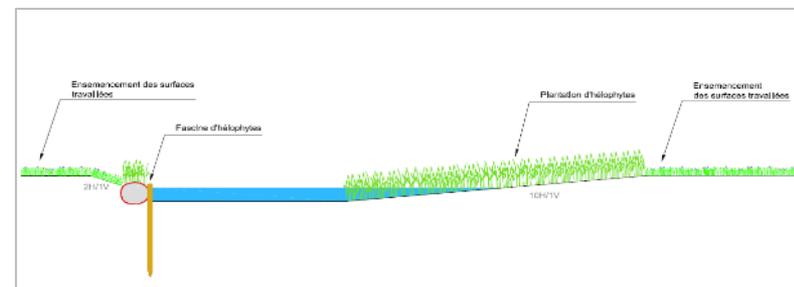


0 100 200 300 Mètres



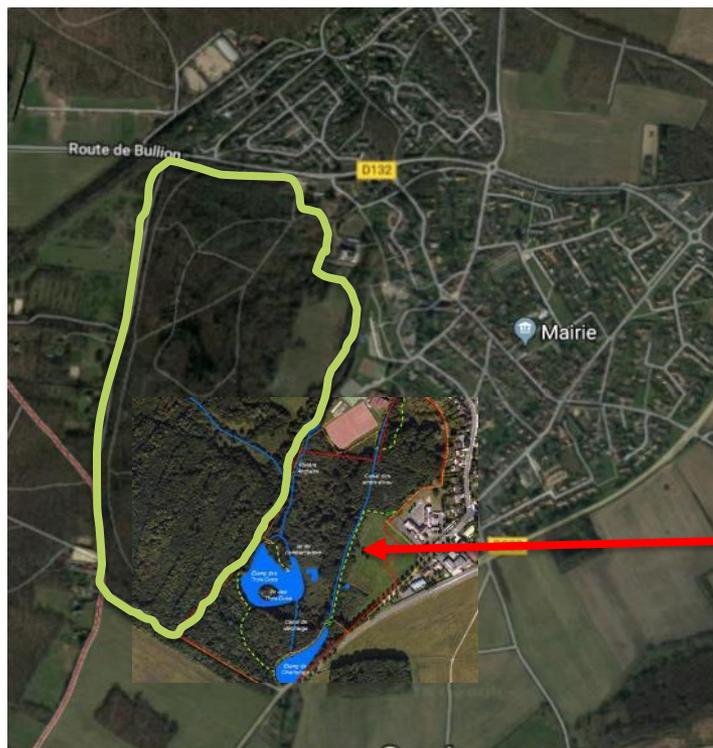
Avantages

- *Activation du planning de mise en œuvre des actions GEMAPI*
- *Renforcement des actions de politiques publiques*
- *Augmentation des surfaces d'actions hydrauliques prévues par le SIAVHY*
- **Avantages écologiques (faune piscicole, flore des milieux humides, avifaune des milieux humides, amphibiens, chiroptères)**
 - *Dimension écologique des aménagements hydrauliques non prévue initialement :*
 - ✓ *Création de prairies humides (abattage/débroussaillage, décaissement, plantations, semis...)*
 - ✓ *Restaurations de boisements humides (ouverture sélective des milieux, plantations...)*
 - ✓ *Création de frayères à brochets*
 - ✓ *Accroître la transparence hydraulique (suppression seuil) et reprofilage de berges*
 - *Pérennisation des actions avec une gestion et un suivi sur 30 ans*
 - *Résilience des bénéfices écologiques avec des surfaces d'actions plus importantes*

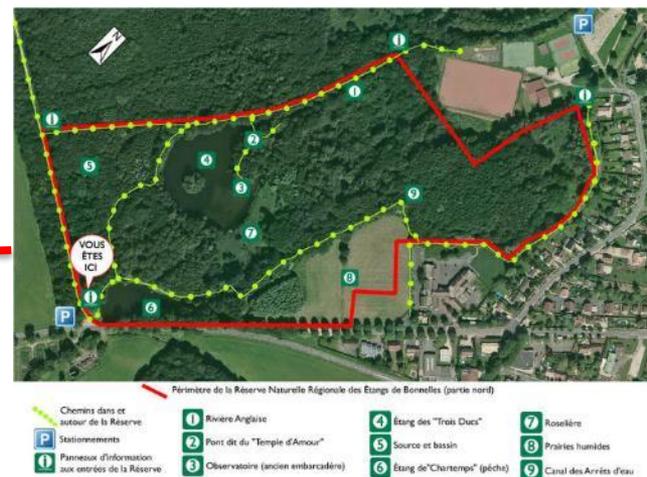


Ile-de-France Mobilité – ONF, PNR Haute Vallée de Chevreuse, Bonnelles (engagement 30 ans)

- Acquisition par CDCB d'un massif de 40 ha en 2015
- Compensation foncière par échange foncier avec la DRIAAF
- Compensation écologique via des travaux de restauration sur 15 ha
- Mesures de gestion écologique 40 ha



Réserve Naturelle des Etangs de Bonnelles : 13 ha





Avantages

- *Renforcement des politiques de protection et sensibilisation du PNR et de la commune : « Bonnelles élue Capitale régionale pour la Biodiversité 2018 »*
- *Préservation et pérennisation du bassin versant des étangs de Bonnelles*
- *Préservation du massif boisé contre l'artificialisation et résilience de l'action (> 50 hectares)*
- **Avantages écologiques** (insectes, avifaune des milieux semi-ouverts forestiers, Grand Capricorne et chiroptères) => > 30 ans
 - *Reprofilage d'un cours d'eau*
 - *Réouverture des milieux forestiers*
 - *Création de mares forestières*
 - *Création de lisières forestières (avifaune des milieux semi-ouverts et chiroptères)*
 - *Lutte contre les espèces envahissantes*
 - *Restauration de prairies*
 - *Protection des gîtes hivernales pour les chiroptères (glacière et caveaux)*
 - *Mise en lumière d'arbres pour le Grand Capricorne*
 - *Désartificialisation de 1000 m² (ancien mini golf)*



Mutualisation des actions pour les petites projets => 1^{er} PTB d'IDF (77)



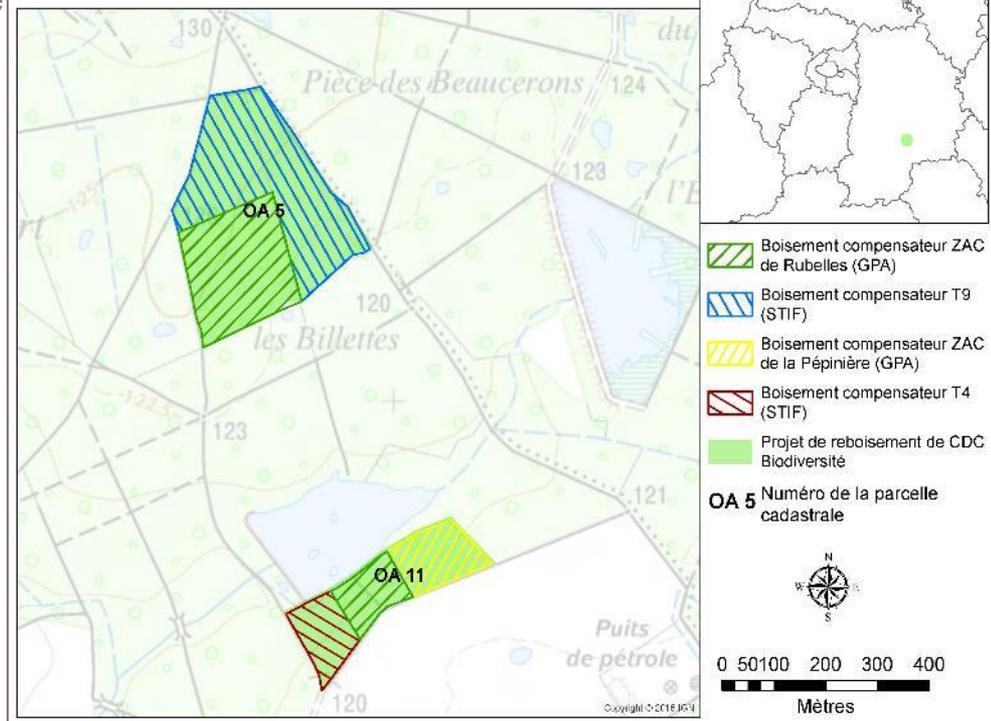
Emprise : **15,5 ha**

=> **Compensation Défrichement**

- ✓ Mutualisation des actions pour 4 projets de 2 MOA
- ✓ Coût hectare maîtrisé et optimisé
- ✓ Engagement sur 20 ans



Répartition du site entre les différents projets à compenser



Site Naturel de Compensation de Cossure (Plaine de la Crau)



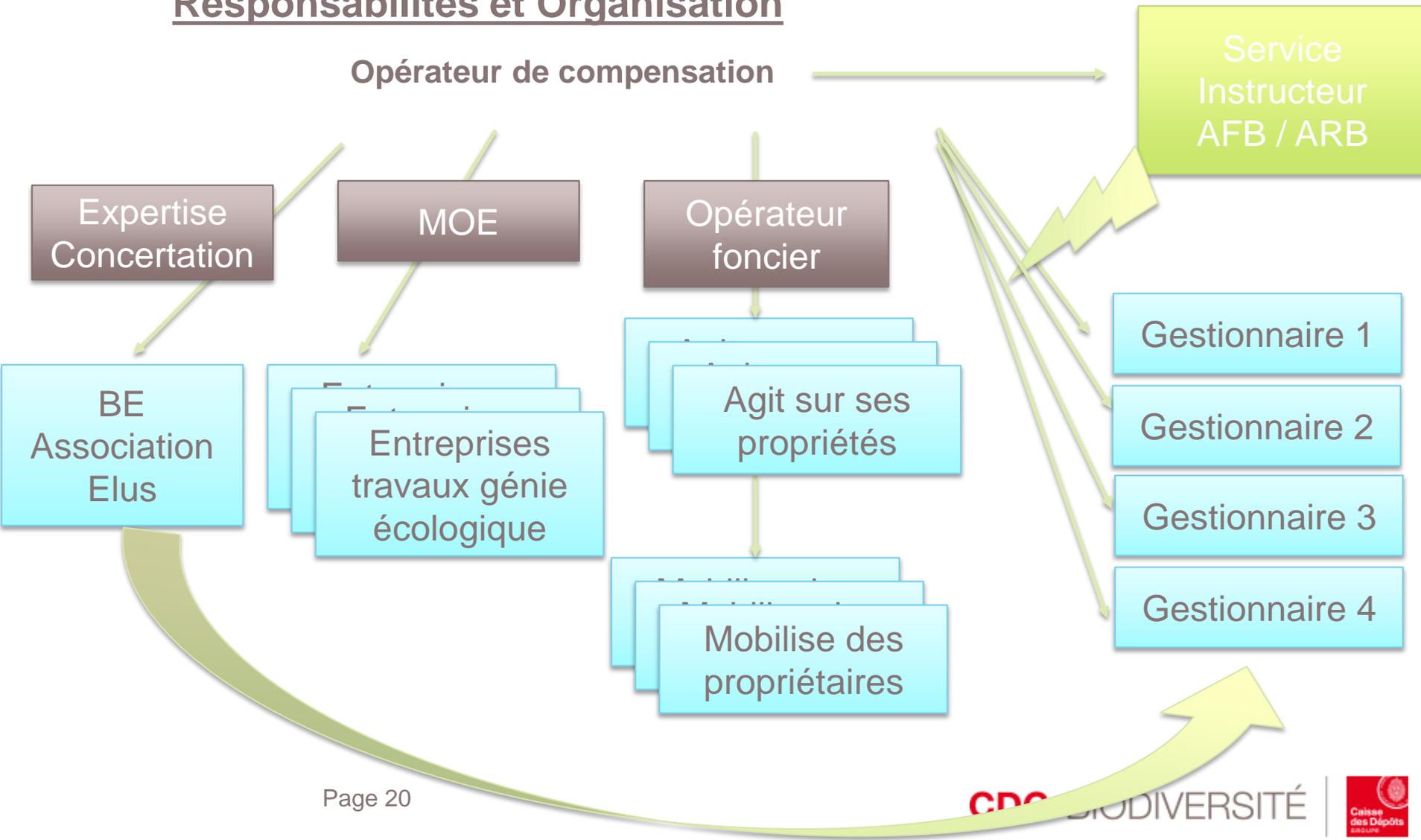
- Expérimentation dès 2008 dans le cadre d'une convention entre CDC Biodiversité et l'Etat, pour la restauration d'un écosystème rare et unique de pelouses semi-arides méditerranéennes
- Conversion d'un verger industriel en friche en un **Site Naturel de Compensation de 357 hectares** qui permet aujourd'hui à des aménageurs de remplir leurs engagements en terme de mesures compensatoires sous réserve d'équivalence écologique reconnue par l'Etat, entre le SNC et leurs besoins : **1^{er} arrêté ministériel portant agrément 24 avril 2020**



Notion d'opérateur :

- **Interlocuteur unique** pour les MOA et les Services instructeurs
- **Réseaux** d'acteurs territoriaux et nationaux pour mieux définir un projet de territoire
- **Solutions foncières** adaptées : acquisition, portage par anticipation, modalités de sécurisation foncière diverses (conventionnement, servitude, bail, etc...).
- **Expertises écologiques** via les acteurs locaux (associations, experts, MNHM, AFB, etc...)
- **Solutions financières** / Modalités de financement adaptées : Capacités d'investissement, de portage, garanties à première demande, Compte séquestre...
- **Coûts anticipés et maîtrisés**
- **Engagement dans la durée** : Adossement à la Caisse des Dépôts

Responsabilités et Organisation



CDC biodiversité
102, Rue de Réaumur
75002, Paris – France
T: (0)1 80 40 15 00
contact@cdc-biodiversite.fr

Merci pour votre attention